

DIRECTIVE N. 7

AIDE AUX PAROISSES ET FONDS PAROISSIAUX EXCÉDENTAIRES

L'aide aux paroisses dans le besoin et la gestion des fonds paroissiaux excédentaires se réalisent grâce à une corporation canadienne séparée et indépendante appelée Le Fonds d'aide aux paroisses du Diocèse de Sault Ste-Marie (FAP).

1. Définition des termes

Le Fonds d'aide aux paroisses existe pour aider les paroisses qui sont aux prises avec des édifices qui vieillissent et se détériorent, de même qu'avec une population qui va en décroissant, ou des paroisses qui ont du mal à lever les fonds nécessaires pour construire les installations requises.

2. Objet de la directive

Fournir ce qui est nécessaire au bon fonctionnement du FAP.

3. Directive

- a. Le diocèse et ses parties constituantes reconnaissent que la solidarité est une partie importante de la vie en Église.
- b. Les paroisses qui se retrouvent avec des fonds excédentaires sont invitées à aider les autres paroisses dans le besoin en rendant disponible ce surplus à travers le Fonds d'aide aux paroisses du Diocèse de Sault Ste-Marie.
- c. Les montants investis rapportent des intérêts comparables au prix courant de la valeur marchande et sont calculés annuellement; les paroisses qui empruntent au FAP paient un taux d'intérêt annuel sur leur emprunt, tel que déterminé par le conseil d'administration.
- d. Un programme de remboursement au Fonds d'aide aux paroisses est établi par le conseil d'administration du FAP, en consultation avec le curé de la paroisse qui a contracté l'emprunt. Les paiements supplémentaires seront crédités sur l'emprunt principal. Ces remboursements peuvent se faire en tout temps, sans pénalité.
- e. Les demandes d'emprunt doivent se faire auprès du président du conseil d'administration du FAP.
- f. Une paroisse peut retirer n'importe quel montant d'argent déposé au FAP lorsqu'elle a besoin de ces fonds pour ses propres projets.
- g. En général, une paroisse devrait conserver 50% de son budget annuel d'opération et déposer le solde dans le Fonds d'aide aux paroisses.